



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Madagascar

Question écrite n° 44040

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé de la coopération et de la francophonie sur la situation politique à Madagascar. En effet, après le drame de la manifestation du 27 février 2009, qui avait fait deux victimes, la venue du ministre sur place a semblé susciter un véritable apaisement du conflit, qui a abouti à une rencontre entre le président malgache et le maire de la capitale, entré en rébellion ouverte contre les autorités malgaches. Cette relance du dialogue est une nouvelle appréciée dans cette partie du monde, et notamment dans l'île de La Réunion où vivent de nombreux habitants franco-malgaches, d'origine malgache ou malgaches. Cette population s'inquiète, car nombre de familles est resté au pays et lui envoie des informations inquiétantes sur les tensions civiles. Il conviendrait donc que le Gouvernement français puisse mieux faire connaître le message délivré par notre pays aux deux protagonistes de cette situation. Il lui demande donc de bien vouloir lui en révéler le contenu.

Texte de la réponse

Le ministère des affaires étrangères et européennes suit naturellement avec la plus grande attention l'évolution de la situation politique à Madagascar. Sur le plan sécuritaire, la situation semble revenue au calme depuis plusieurs semaines et la vie dans la capitale a presque repris son cours normal. Néanmoins, la poursuite des manifestations et regroupements de soutien des partisans de M. Marc Ravalomanana, ainsi que les déploiements de forces de l'ordre qu'ils induisent, représentent un facteur de tension et un risque de débordements. Toutefois, à ce stade, aucun ressortissant étranger n'a été pris à partie. La situation s'est également apaisée en province. Sur le plan politique, comme vous le savez, la situation à Madagascar est toujours très volatile. Le 17 mars, le président a finalement transféré l'ensemble de ses pouvoirs à un directoire militaire qui les a lui-même cédés à M. Andry Rajoelina. Deux jours seulement après que le pouvoir lui ait été remis par le directoire militaire, M. Rajoelina a décidé le 19 mars de suspendre le Parlement. Cette première décision du nouveau régime a été très mal ressentie par la Communauté internationale. Le 21 mars, lors de son discours « d'installation » en tant que président de la Haute Autorité de transition (HAT), M. Rajoelina s'est voulu rassurant en prenant des engagements en matière de retour à la légalité constitutionnelle et de respect des principes démocratiques. Le 31 mars, les nouvelles autorités ont annoncé la composition de la HAT. La tenue d'« assises nationales » des 2 et 3 avril 2009 a été un premier signal positif. Encourageantes en elles-mêmes et dans les intentions exprimées, ces « assises » n'ont pourtant pas consacré le début d'un vrai processus de réconciliation. Le parti du président déchu, le TIM, a en effet refusé d'y participer, de même que la mouvance de M. Albert Zafy, qui a affirmé son opposition à la transition au nom de la défense des intérêts des « Côtiers » contre les risques de continuation de l'hégémonie « Mérina ». Des négociations directes, difficiles, entre délégations de la transition, du TIM, mais aussi MM. Albert Zafy et Didier Ratsiraka, des anciens chefs d'État, (Arema), se poursuivent depuis le 9 avril sous l'égide des envoyés spéciaux de l'Organisation des Nations unies et de l'Union africaine, en présence de quatre facilitateurs de la société civile malgache. Suspendues le 12 avril, elles ont repris le 25. L'émergence d'un consensus semble progresser sur un projet de « Charte de transition » vers la IVe République. De son côté, M. Ravalomanana s'exprime régulièrement depuis l'Afrique du Sud, d'où il

cherche à s'appuyer sur la Communauté de développement d'Afrique australe qui a sévèrement condamné le changement de régime à Tananarive, pour tenter de reprendre pied, éventuellement par la force, sur la scène politique malgache. Compte tenu du fort mécontentement populaire exprimé durant cette crise, un « retour » strict à la normalité institutionnelle (restauration de M. Ravalomanana) paraît peu probable et sans doute guère souhaitable pour la stabilité immédiate du pays. Après un temps d'appréciation de la nouvelle donne, la Communauté internationale a, dans son ensemble, fermement déploré le changement de pouvoir à Madagascar qui s'est fait clairement en dehors du cadre constitutionnel et a appelé au « retour » à la normalité institutionnelle. Au-delà cependant, les positions ont divergé entre les partisans de la réinstallation du président renversé, ceux soucieux de faire un exemple au nom des grands principes démocratiques et ceux qui prônent le pragmatisme et la prise en compte des intérêts de la population pour favoriser l'émergence d'une transition institutionnelle pacifique, rapide, consensuelle et durable. Le « Groupe de contact international » de l'Union africaine, créé le 30 avril, constitue une opportunité privilégiée de consolider cette dernière approche réaliste défendue par la France. Avec l'ensemble des partenaires extérieurs de Madagascar, la France attend maintenant des Malgaches qu'ils rejettent définitivement la violence et fassent preuve du sens du compromis et de responsabilité s'accordant autour d'un schéma consensuel de réconciliation et de sortie de crise, prévoyant notamment un calendrier électoral le plus resserré possible, afin de permettre à la Communauté internationale de se réengager en vue de l'urgent redressement économique et financier du pays. La France, qui n'a jamais cessé sa coopération en faveur de la population malgache, prend naturellement toute sa place dans cet effort collectif de la Communauté internationale.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44040

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Coopération et francophonie

Ministère attributaire : Coopération et francophonie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 mars 2009, page 2203

Réponse publiée le : 23 juin 2009, page 6126